

Centre fédéral d'expertise des soins de santé – Représentation de la Chambre dans le conseil d'administration

En application de l'article 270, § 1er, de la loi-programme du 24 décembre 2002, la Chambre désigne parmi ses membres un membre qui siègera dans le conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Le représentant de la Chambre siège avec voix consultative.

Lors de la séance plénière du 10 février 2011, Mme Maggie De Block a été désignée à cette fonction.

Par lettre du 20 décembre 2011, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé demande de désigner un nouveau membre en remplacement de Mme Maggie De Block, cette dernière faisant actuellement partie du gouvernement fédéral.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 18 janvier 2012, Mme Lieve Wierinck est nommée en qualité de membre effectif du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.